

## **La provenance des fiches avec photos des Juifs de la Somme, mai et juin 1942, dans AJ 38 5787 aux Archives Nationales de France**

David Rosenberg, Pittsburgh, Pennsylvania, 15/09/2018

*« Monsieur le Préfet,*

*Comme suite à votre lettre du 9 avril, j'attire respectueusement votre attention sur le fait que les renseignements donnés par votre liste sont insuffisants pour permettre au Service National des Statistiques d'effectuer son travail.*

*Dans le but de disposer de tous les éléments nécessaires j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint cent fiches d'Israelites. »*

Cette lettre du Directeur Régional du Service National des Statistiques à Rouen au Préfet de la Somme, datée du 8 mai et reçue à Amiens le 11 mai 1942, fut l'occasion pour les fiches avec photos que nous avons devant nous comme point central de cette exposition. La présence de photos est unique dans la documentation officielle sur les juifs de la Somme et, du témoignage des Archives Nationales, où se trouvent les originaux des fiches, sans parallèle connu sur le plan documentaire plus large.

Une fois qu'il a reçu ces instructions, le préfet, Emile Pelletier, se mit en activité. Le 16 mai il envoie des fiches à remplir aux sous préfets des arrondissements de Montdidier, Abbeville, et Péronne, en demandant un retour avant le 1 juin. Il précise qu'ils ont à créer deux fiches pour chaque juif de nationalité française au dessus de l'âge de 15 ans et trois fiches pour chaque juif étranger ou apatride. Une lettre semblable est envoyée le même jour au maire de Bouquemaison, où une famille juive, les Rakhowitz, s'était récemment installée.

Le 26 mai, s'étant pourvu de Rouen d'un nouveau lot de cent fiches, le préfet demande au Commissaire central de police à Amiens de « bien vouloir procéder à un nouveau recensement » des juifs de la ville. On voit en fait que la plupart des fiches ont été rédigées par la main toute caractéristique du clerc du Commissaire central.

Remplies et munies de petites photos et d'empreintes digitales, les fiches ne tardaient pas à arriver à la préfecture, et le 10 juin le préfet envoya une série, comprenant trente-neuf fiches, au Service National des Statistiques à Rouen. L'autre série de fiches – celle qui allait entrer au fil des ans aux Archives Nationales – serait restée dans les dossiers de la préfecture à Amiens. Là elles constituaient une documentation active, car de temps à autre on ajoutait à la main des annotations barrées en diagonale à travers la fiche pour indiquer le sort de certaines personnes. Le mot « interné » ou « internée » fut inscrit, par exemple, sur les fiches de Marc Adler, Abraham Lewenberg, Zelman Redlich, et Ernest Rado, juifs étrangers raflés les 18 et 19 juillet, et de Sara Lewenberg et Gitla Redlich arrêtées en octobre 1942 ; de Georges Wolff, arrêté en novembre 1942 et d'Israël Pilcer, pris en février 1943.

Toutes ces personnes furent internées à Drancy et déportées de Drancy à Auschwitz où elles ont péri. « Disparu(e) » par contre est l'expression pour deux personnes, Jeanine Coinon et Shlomo Rubin, qui se sont sauvées en quittant clandestinement le département.

En janvier 1943 une nouvelle fiche fut établie pour une autre personne. Une note du Commissaire central de police au préfet explique qu'au moment de la création des fiches, Rachel Hubault née Zinmann ne pouvait pas être trouvée. Il envoya des photos au préfet pour qu'elles soient attachées aux fiches, et le préfet, ce soit maintenant Gaston Mumber qui avait succédé à Emile Pelletier, fit avancer une fiche supplémentaire à Rouen.

Après 1943 aucune autre mise au jour n'est à remarquer. Le 4 janvier 1944, il y avait notablement la rafle des juifs français du département, par laquelle un grand nombre des personnes représentées dans ces fiches furent arrêtés et transportés à Drancy, mais les fiches ne trahissent pas ce développement.

Pour résumer : Les fiches avec les photos étaient créées, à la requête de la Direction régional du Service national des statistiques à Rouen, avec quelques exceptions entre le 16 mai et le début de juin 1942. Créée en duplicate, *une* série des fiches était alors envoyée le 10 juin à Rouen ; l'autre restait dans les dossiers de la préfecture où les fiches ont subi des mises au jour occasionnelles jusqu'en 1943. C'est cette dernière série de la préfecture qui dans le temps entra aux Archives Nationales.

Si la genèse des fiches peut être établie, il n'est pas clair pourquoi la Direction régionale du Service national des statistiques aurait demandé des photos et des empreintes digitales pour accompagner les autres renseignements que normalement ils recueillaient ? On voit par d'autres correspondances et documents que cet organisme ne s'intéressait en général qu'à l'agrégation de renseignements en forme de tables et de chiffres (ce que le préfet avait dû aussi leur fournir). Mais quelle fonction pouvait servir ces autres éléments pour les bureaucrates à Rouen ou ceux qui utilisaient leurs ressources ?

Une autre question se dégage du fait qu'on demandait la création de *trois* fiches pour les juifs étrangers. En juin 1942 on n'est pas loin de la rafle du Vel d'Hiv et même de la rafle des Juifs de la Somme, l'Oise et l'Aisne en juillet 18-19. Toutes ces rafles visaient principalement les juifs étrangers et apatrides, mais il n'est pas possible de déterminer si ou comment la troisième sous-classe de fiches pour les étrangers et apatrides aurait pu figurer dans cette rafle régionale. Déjà en mai 1941 on avait préparé pour le département à la demande des autorités (et elles sont encore à voir dans la sous série AJ 38 parmi les pièces d'archive de la préfecture) d'autres fiches pour les juifs étrangers, avec empreintes digitales et descriptions physiques minutieuses, mais sans photos.

En tout état de chose, la confection des fiches coïncide étroitement dans le temps avec le décret annonçant le 29 mai 1942 le port obligatoire de l'étoile jaune. Ce

décret, comme aussi les fiches/photos mettait les deux catégories, citoyens et étrangers/apatrides, dans le même panier et jetait en doute l'immunité à laquelle jusqu'à là beaucoup de juifs français de la Somme ont cru.

---

Notes :

1) Directeur régional des Services national des statistiques, 14 rue du Beffroi à Rouen au Préfet de la Somme, Archives Nationales de France (A.N.), AJ 38/5074 microfilm image numéro #3504 ; manuscrit « Dossier 14, Mesures d'exécution anti-juive » Pour toute la correspondance entre Rouen et le préfet et entre le préfet et ses subalternes citée dans ce texte, voir AJ 38/5074 microfilm #3494-3505 ; manuscrit, « Dossier 14, Mesures d'exécution anti-juive ».)

2) A.N. AJ 38, 5787. Les fiches étaient numérotées en crayon bleu probablement au moment de leur envoi à Paris, qui était en novembre 1945. Pour cette datation, voir mon papier « Où se trouve le dossier # 1 ? »

3) Fiche de Rachel Hubault, née Zinmann. Commissaire central de police au préfet, AJ 38/5787, 9 janvier 1943 ; Préfet au Directeur régional, AJ 38/5077 #625, 12 janvier 1943. Manuscrit : « Dossier 101, Etat des déclarations des Israelites ». Aussi en janvier 1943, le préfet, apparemment dans le but de combler des lacunes écrivit au maire de Bouquemaison pour demander « une photographie d'identité de chacun des membres de la famille Rakhowitz, demeurant à Bouquemaison depuis le mois de décembre 1941». AJ 385077 #653 (microfilm) ; manuscrit : « Dossier 101, Etat des déclarations des Israelites ».

4) Programme de l'étoile jaune, David L. Rosenberg, « L'étoile jaune dans la Somme : mise en place et résistance, *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, No. 713-714, pp. 684-696 et sources citées.